

Berne, le 10 octobre 1952.

A. 012, 3

s. 211.- BP.

ad A.l.l.- CB/CK.

13. Okt. 1952 B5

Monsieur le Ministre,

Nous référent à votre lettre du 2 de ce mois, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'il n'est pas d'usage de faire bénéficier d'une indemnité les participants à la conférence annuelle des ministres de Suisse.

Nous attachons du prix à ce que nos ministres à l'étranger prennent contact, pendant leurs vacances, avec la centrale et leurs collègues. Leur présence à la conférence en question leur donne l'occasion de le faire ce qui, en quelque sorte, rentre dans les devoirs de leurs charges. En outre, il ne faut pas perdre de vue que les frais encourus à cette occasion sont largement compensés par le fait que nos représentants, lorsqu'ils séjournent au pays, continuent à jouir de leur rétribution intégrale sur l'étranger.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Division  
des Affaires administratives

sig. Hegg

Monsieur Daniel S e c r e t a n ,  
Ministre de Suisse aux Pays-Bas,

La Haye .

aw

14 OCT. 1952

Dodis

